

Point Informations et CR conférence du 28 mai 2020

Bonsoir à toutes et tous,

Vous trouverez ci-après et en pièces jointes plusieurs types d'informations :

- l'état des lieux de la direction et de la DGFIP au 28 mai
- le compte-rendu de l'audioconférence du 28 mai
- le compte-rendu de l'audioconférence ministérielle du jeudi 28 mai

Comme toujours, pensez à envoyer vos informations sur le mail christian.terrancle31@gmail.com.

Passez une bon week-end rallongé.

Amitiés et fraternité Yves et Christian

« Pan sur le bec » pour Rieumes et toutes nos excuses aux agents

Dans un document d'il y a quelques jours qui donnait un pourcentage de présentiel dans chaque service nous avons manifestement indiqué un mauvais pourcentage pour Rieumes. Les chiffres parfois nous jouent des tours et nous nous en excusons auprès de tous les agents de ce poste, même s'ils avaient bien compris qu'il n'y avait aucune intention maligne.

État des lieux de la direction et de la DGFIP au 28 mai 2020

Situation des agents en missions prioritaires

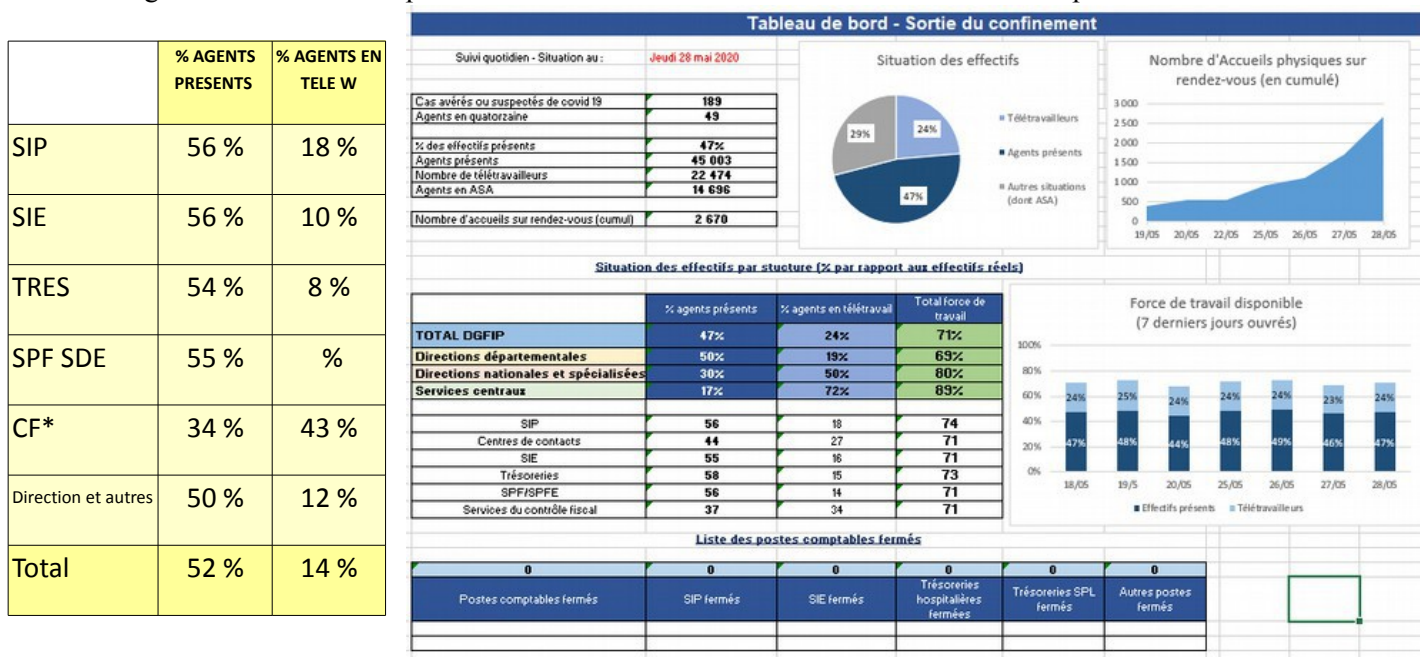
Nombre d'agents (A+, A, B, C) présents ce jour dans les services : **890**

Situation des agents qui travaillent à domicile

Nombre d'agents (A+, A, B, C) qui disposent d'un équipement de télétravailleurs (poste de travail avec VPN) : **227**

Agents qui exercent une activité professionnelle mais sans l'équipement de télétravailleurs (webmail, PIGP) : **21**

Nombre d'agents en autorisation spéciale d'absence liée au COVID 19 : **362** cas ou suspicions de cas : **8**



Compte-rendu de la conférence téléphonique avec la direction jeudi 28 mai

Dire d'abord qu'après une phase d'installation du PRA, qui comme ça a été le cas pour le PCA, a nécessité une action multiforme des syndicats pour obtenir les documents nécessaires à la vigilance, faire rectifier les situations « déviantes » et s'assurer d'une réelle progressivité de la mise en œuvre du PRA. Dans le même temps nous avons dû continuer à batailler ferme pour répondre aux situations personnelles ou collectives des agents ou des services et nous avons, là aussi,

permis de faire rectifier nombre de cas difficiles ou injustes. Et nous ne lâcherons jamais rien de ce point de vue, ce sera notamment le cas de la « trahison du pont de l'ascension » pour ne citer que cet exemple.

Mais là, nous allons entrer dans une nouvelle phase de notre activité syndicale qui va porter en très grande partie sur la gestion des personnels. En effet, les mouvements locaux de mutation vont débiter et c'est pour cela que nous avons mis à votre disposition un 4 pages qui présente les grandes lignes et les détails de ces mouvements au 1^{er} septembre qui seront bâtis sur de toutes nouvelles règles. Vont aussi revenir, même si nous n'avons pas encore de détails, les procédures liées à l'entretien individuel et nous serons, là aussi, à vos côtés.

C'est ce qui explique que cette conférence ait été, de notre côté, très axée sur ces questions cruciales dont nous vous avons en partie fait part dans le précédent point d'information.

C'est aussi pourquoi vous trouverez ci-dessous la liste des camarades de *Solidaires Finances Publiques 31* qui sont élu-es en CAP locale et qui se mettront à votre service durant cette période.

Pour les questions de mutation l'ensemble des élu-es en CAP est à ton service mais d'ores et déjà deux "pilotes" se chargent de coordonner le travail syndical sur le sujet. Nous vous invitons à en passer par eux dans un premier temps en particulier pour la catégorie C pour des raisons de circonstances liées à la période.

Christophe DETEE christophe.detee@dgfip.finances.gouv.fr

Fleur BRUN fleur.brun@dgfip.finances.gouv.fr

Les élu-es en CAP A des Inspectrices et Inspecteurs

Fleur BRUN fleur.brun@dgfip.finances.gouv.fr

Elhadji MBENGUE elhadji.mbengue@dgfip.finances.gouv.fr

Eric SCHMITT eric.schmitt@dgfip.finances.gouv.fr

Céline MAURY celine.maury@dgfip.finances.gouv.fr

Les élu-es en CAP B des Contrôleuses et Contrôleurs

Christophe DETEE christophe.detee@dgfip.finances.gouv.fr

Olivier GIBERGUES olivier.gibergues@dgfip.finances.gouv.fr

Christelle JUBAULT christelle.jubault@dgfip.finances.gouv.fr

Yves PEYRAS yves.peyras@dgfip.finances.gouv.fr

Stéphanie ANIREPOQUE stephanie.anirepoque@dgfip.finances.gouv.fr

Eric BRUNET eric-l.brunet@dgfip.finances.gouv.fr

Les élu-es en CAP C des Agentes et Agents

Marie Pierre DESCUBES marie-pierre.descubes@dgfip.finances.gouv.fr

Anne PINEL anne.pinel@dgfip.finances.gouv.fr

Marie FOSTIER marie.fostier@dgfip.finances.gouv.fr

AVERTISSEMENT : Ce compte-rendu est en plusieurs parties dont le sommaire est le suivant :

- 1ère partie : la gestion des personnels et les congés
- 2ème partie : la gestion des personnels et les mutations au plan local
- 3ème partie : la gestion des personnels, primes, entretiens d'évaluation, télétravail et restauration
- 4ème partie : les questions de missions et de métiers

1ère partie : la gestion des personnels et les congés

D'abord à notre question sur la date de sortie de la note sur « le vol des congés » la direction répond que ce sera le cas la semaine prochaine. Comme nous l'avons rétorqué c'est une honte que cette sortie juste après la date butoir du 31 mai jusqu'à laquelle les agents pouvaient poser des congés « déductibles » du volume de jours qui seront prélevés. Si la direction invoque une première note et l'information faite aux chefs de services, force est de constater qu'en direction des agents seuls les syndicats ont fait une information complète à destination des agents.

Dispositif de « vol des congés » : retour sur « la trahison du pont de l'ascension »

Nous n'allons pas ici refaire le film que vous connaissez parfaitement mais comme nous l'avons dit à maintes reprises pour nous l'histoire n'est pas terminée. Hier d'emblée le directeur a indiqué qu'il y avait une décision de la DG et que donc il l'appliquerait. Mais ça on s'en doutait et ça conduit à un flot de questions très précises.

Nos questions de fond et de forme

Comment vous allez faire pour transformer les CA et RTT posées et validées en AAE ? Qui est l'autorité compétente en matière de congés ? Reprenez les textes c'est le chef de service et pas le DG. Qui a fait un message aux chefs de services pour inviter à poser en CA et RTT ? Vous, donc l'autorité compétente. Si vous attaquez directement sur Sirhius c'est un refus de congé comment allez vous le motiver ? Sous quelle forme en informerez-vous l'agent ? Et enfin y a-t-il un « moyen de substitution » discuté à l'interrégion pour tenter de laver l'honneur des directeurs qui ont fait volte face ? En clair sur ce dernier point le DG ne va pas regarder le Sirhius de chaque agent et si on doit lui imputer 8 jours il suffit de ne lui en imputer que 7 comme si l'AAE était déductible.

Les réponses de la direction

Vous vous placez sur la voie du droit, on verra bien. Il n'y a pas de discussion sur le sujet en interrégion pour l'instant (pourtant des bruits nous disent que ce serait le cas...). Le constat est que 1/3 des agents avaient déposé l'AAE donc pour eux c'est réglé (probablement la fraction d'agents qui n'a pas reçu nos informations) et pour les 2/3 restants les arrondis qui résulteront des calculs de proportionnalité de présence seront étudiés avec bienveillance...

Commentaire :

Aucune réponse donc du directeur sur le droit et le mode opératoire, nous travaillons cette question. Quant aux arrondis la bonne blague, le DG le dit depuis le début et c'est sa vision de l'humanisme de l'application de la note !!! Mais la question du CA ou RTT du pont de l'ascension n'a rien à voir et nous voulons qu'il soit validé comme tel.

Deuxième question, toujours sur le "vol des congés" : rappel de nos questions en lien avec la note nationale

Et plus précisément sur une catégorie particulière d'agents à savoir celles et ceux qui ont été identifiés comme cas ou suspectés covid-19. Pour celles et ceux qui ont été placés en congés de maladie c'est une chose. Mais une partie a tout simplement été placée en ASA comme les autres agents-es. Pour tout le monde c'est une position autoritaire comme nous l'avons souvent rappelé. Mais pour elles/eux c'est encore pire parce qu'ils ont eu à subir le doute ou la certitude de la maladie et de ses conséquences. Et s'ils devaient être considérés comme des ASA "normales" si l'on peut dire ce serait tout de même un comble que l'État leur vole des jours de congés alors qu'il n'a pas été capable de les prévenir et par la suite de les tester sans parler des difficultés de soins et de contraintes familiales et personnelles.

Aussi, nous souhaiterions être éclairés sur le traitement qui leur est réservé.

Les réponses de la direction

Pour les jours en ASA, la codification Co0030 ne distingue pas la nature de l'ASA : garde d'enfant, rotation des agents, agent fragile ou en suspicion de covid 19.

Ces agents ont été placés en co30 tout comme les agents "en repos" si rotation effectuée;

Tel ne serait pas le cas s'ils avaient été malades et avaient déposé un congé de maladie sur la période.

Commentaire :

En clair aucune réponse digne de ce nom et cette question a été également posée au niveau ministériel, manifestement sans plus de succès comme vous pourrez le voir dans le compte-rendu de cette réunion.

2ème partie : la gestion des personnels et les mutations au plan local

Le mouvement national C est sorti et les B et A vont suivre assez rapidement. Et nous n'avons toujours pas de vos nouvelles... Pouvez-vous répondre aux questions posées à maintes reprises et que nous vous rappelons :

La première est de rester stupéfait de la pauvreté des arrivées d'agents C aux mouvements titulaires et stagiaires

Nous avons pris connaissance du **mouvement d'affectation des C stagiaires** qui nous laisse interrogatifs pour ne pas dire plus. Nous avons déjà un mouvement de titulaires très restreint et là « si on compare on se désolé » avec l'arrivée d'un seul C stagiaire qui s'ajoute aux malheureux 24 du mouvement général de la catégorie C soit **un total de 25...**

Si l'on prend les directions auxquelles on nous compare assez régulièrement et on n'en cite que 4 :

Hérault 32 stagiaires	mouvement des titulaires 25 agents soit au total 57
-----------------------	---

Gironde 28 stagiaires	mouvement des titulaires 18 agents soit au total 46
-----------------------	---

Isère 27 stagiaires	mouvement des titulaires 9 agents soit au total 36
---------------------	--

Loire Atlantique 31 stagiaires	mouvement des titulaires 18 agents soit au total 49
--------------------------------	---

Et les directions avec lesquelles un DRFiP de la Haute-Garonne aurait peur d'être comparé, avec tout le respect que nous avons pour les seules 4 que nous citons :

Alpes de Haute Provence 1 agent

Corrèze 2 agents

Gers 6 agents

Ariège 2 agents

Au final nous avons comme l'impression qu'il y a un problème ou alors il faudrait que vous nous expliquiez ce qui se passe, y compris en éventuelles anticipations de mouvements de structures. À moins que la DG ne punisse la Haute-Garonne pour l'ensemble de son œuvre syndicale et revendicative...

Réponse de la direction

Le DRFiP partage nos interrogations sur le quantum d'arrivées d'agents C et indique ne pas avoir tous les éléments pour comprendre. Peut-être, nous dit-il, le mouvement B fournira-t-il des réponses.

Commentaire

En clair ce qu'espère la direction c'est que la DG qui banalise totalement les postes C et B poussera le mouvement B dans lequel il doit y avoir notamment pas mal de rapprochements en attente, y compris de nombreux-ses collègues déjà dans le

département en tant que cadres C. Nous attendons donc la sortie du mouvement B sans être pour autant d'accord avec la banalisation des emplois d'un côté et l'indigence des arrivées d'agents C de l'autre.

La deuxième est de connaître les dates des mouvements locaux.

Sans le flash infos que vous avez fait paraître la sortie mi-juillet du mouvement local pose de lourds problèmes pour les arrivées extérieures. Et cette imprécision jusque-là est renforcée par la départementalisation des affectations nationales. Cela laisse une marge d'affectation de Fronton à Luchon et une incertitude monstrueuse le logement, les écoles,....

Réponse de la direction

La direction a mis en ligne sur Ulysse 31 un flash information qui comprend un calendrier prévisionnel (voir ci-dessous) et une note plus complète va suivre dans les prochains jours. Sur la date du 16 juillet pour quelqu'un qui doit déménager ce n'est pas simple effectivement selon l'exemple que vous prenez. Alors comment faire pour les extérieurs, on va regarder et notre objectif est de faire au mieux (sans commentaires...).

>>> Calendrier prévisionnel :

Catégorie / grade	Diffusion mouvement national	Ouverture mouvement local (note locale)	Saisie des vœux dans ALOA	Diffusion du mouvement local
Agent Administratif (AA stagiaires)	22/05/2020 (27/05/2020)	À c/ 4-06-2020	8 au 17 juin 2020	À partir du 16 juillet 2020
Contrôleur	29/05/2020	À c/ 4-06-2020	8 au 17 juin 2020	À partir du 16 juillet 2020
Inspecteur	8/06/2020	À c/ 9/06/2020	10 au 19 juin 2020	À partir du 17 juillet 2020

NB : dates prévisionnelles

La troisième de savoir quand et comment vous ferez connaître aux syndicats et aux agents les règles et modalités locales d'organisation des mouvements.

Vous n'ignorez pas que le gouvernement a supprimé les CAP nationales et locales en matière de mutations notamment et que, bien entendu DG et directions en sont ravis parce que légalement ils ont les mains quasi libres. Pour autant, nous assurerons la défense des agents et nous rappelons qu'à l'automne dernier lors des premières affectations des B stagiaires la direction avait « joué le jeu » en organisant une réunion avec les syndicats accompagnée de toute la documentation nous permettant d'agir avec efficacité. Au demeurant les modifications opérées par la direction l'avaient démontré.

La réponse de la direction à notre courrier est la suivante : « Pour ce qui concerne la réunion avec les représentants du personnel, elle serait programmée le 30 juin en amont de la réalisation du mouvement par la RH afin d'échanger sur les situations particulières que vous pourriez connaître. »

Et là, problème, parce que prévoir une simple réunion en amont du mouvement c'est seulement nous « autoriser » à évoquer des situations mais totalement « à l'aveugle » sur les intentions de la direction. C'est contraire aux engagements pris par le DRFiP dans plusieurs conférences ou réunions dans lesquelles il s'engageait à pratiquer comme lors du mouvement des B stagiaires de l'automne 2019 si ça ne lui était pas interdit par la DG. Ce n'est pas le cas alors que le DRFiP tiens ses engagements.

Réponse de la direction

Sur l'association des représentants des personnels et ses engagements le DRFiP avait dit oralement comment on pouvait l'imaginer. Mais il demande un peu de temps pour regarder les modalités précises qui permettrait, ou pas, de faire comme en 2019, avec la limite du travail en RH. Il pense qu'il faut définir un calendrier et on peut aussi faire des bilatérales avec chaque OS ou du multilatéral tout est possible et ça s'est déjà fait. On ne peut plus juridiquement faire des CAP comme vous la formulez. Respectons les pratiques anciennes comme celles de l'ancienne DGCP par exemple !!!

Commentaire :

C'est clairement de la provocation parce qu'on sait bien qu'il n'y a plus de CAP mais ce que l'on demande c'est la transparence et la capacité d'une défense légitime des agents. Nous voulons donc d'une part tous les documents qui nous permettent de vérifier le mouvement et d'évoquer les cas. Nous voulons d'autre part que ce soit multilatéral avec les syndicats et leurs représentant-es élu-es par les agents en CAP Locale. Et selon nous les méthodes évoquées de l'ancienne DGCP n'étaient pas transparentes et ce n'est en rien une « guerre des directions » mais une question de droits et d'équité. Quant aux bilatérales bien sur elles ont existé et existent encore quand il y a des cas particuliers à évoquer hors dates des mouvements. Au demeurant la direction est alors bien contente de trouver les syndicats pour régler des situations qui lui sont inextricables !!!

La quatrième pour que vous annonciez enfin votre décision pour les opérations NRP au 1er janvier 2021.

Parce que si le DG et son aréopage croient qu'ils ont le temps parce qu'ils n'en ont pas mesuré l'importance pour les agents et pour les services, au moins pouvez-vous localement faire preuve de plus de réalisme et de lucidité. Et nous savons maintenant que vous ne suivez pas toujours aveuglément ses consignes...

Réponse de la direction

Sur le NRP quelques orientations ont déjà été formulées (cf nos compte-rendus et publication sur Ulysse 31) et une réflexion est en cours sur la suite. Mais mi-juin un CTR (Comité Technique de Réseau au niveau national) portera sur la question. C'est là que seront données les orientations sur le NRP de demain. Et de là on pourra décliner en local sachant que les annonces publiées pour les opérations au 1er septembre valent d'ores et déjà engagement. Ensuite il y a les opérations 2021 et ne peut pas donner toutes les réponses. Mais en méthode répète qu'ils ne pourront pas tout faire et sera fait ce que le temps permettra de préparer; y compris en RH.

Commentaire

Attendre la mi-juin avec une saisie des vœux pour les mutations locales close le 17 juin, c'est ignorer les questionnements et les incertitudes des agents potentiellement concernés dont par exemple les transferts de communes ou les fusions de SIE et de SIP qui sont programmées à cette date.

2ème Réponse de la direction

Le DRFiP dit bien avoir le calendrier en tête et les conséquences RH seront regardées au cas par cas pour voir ce qu'on peut prévenir et anticiper. Mais il ne peut pas s'engager aujourd'hui si ce n'est à essayer de faire que dans les affectations personne ne soit lésé. Sur l'exemple des fusions et donc celles prévues à la Cité. Il y a un peu tout dedans et notamment avec la perspective de Saint Alban ou des départs de communes c'est sans doute plus compliqué sur les SIP, même si ça reste un objectif. En revanche si on prend le SIE et qu'on imagine maintenir la fusion des SIE en différant la question de l'antenne de Fronton c'est faisable dans de bonnes conditions. Et le DRFiP de renvoyer les réponses au CRT national puis à un CTL à venir obligatoirement en juin.

2ème Commentaire

Fusionner les SIE au 1^{er} janvier serait tout simplement de la folie parce que nous le disons depuis le début ce sont des services qui ont été les premiers à devoir absorber le choc des mesures pour les entreprises. Et la situation économique, sociale et fiscale n'est pas prête de revenir à la normale. Les mois à venir vont donc continuer à être en mode dégradé et sans que les soutiens du confinement puissent être à la hauteur puisqu'ils auront leurs propres missions à accomplir. Projeter et préparer une fusion dans une telle période c'est vraiment, nous le répétons, de la folie.

3ème partie : primes, entretiens d'évaluation, télétravail et restauration

S'agissant de la prime nous vous renvoyons au précédent compte-rendu pour les éléments fournis par la DG et nos appréciations sur une question qui va encore pourrir la vie collective dans les services.

Réponse de la direction

Sur la prime aux agents pas plus d'informations que nous attend la note qui devrait arriver. Et il répète ce qu'il y a sur la note notamment sur le fait que critères sont liés à la crise et pas à la productivité ou tout autre critère habituel. Quand ils auront la note son application demandera un regard très fin des chefs de services.

Sur la demande d'une organisation d'un document « sociologique » des primes comme sur les congés retirés aux agents (volumes, catégories, sexe, ... sous anonymat) le DRFiP a dit enregistrer la demande.

Sur la procédure d'évaluation notre demande portait sur le fait de savoir quand et dans quelles conditions le processus allait être relancé. Cela revêt en particulier une importance liée aux délais de recours.

Réponse de la direction

Il restait quelques entretiens d'évaluation à tenir et il a été demandé aux chefs de services concernés de les proposer aux agents. Pour le reste c'est en attente de la note de la DG qui relancera le processus.

Sur les télétravailleurs, nous avons eu une information d'une autre direction qui veut d'ores et déjà faire revenir les télétravailleurs « sous convention » et donc avant la pandémie, aux termes de leur convention à savoir un ou deux jours par semaine et le reste en présentiel. Nous souhaiterions donc savoir s'il y a quelque chose de similaire ou pas dans les tuyaux de la DRFiP 31.

Réponse de la direction

La philosophie c'est que le télétravail se poursuive tel qu'on l'a vécu et rappelle que nous sommes toujours en urgence sanitaire. Mais tout ne peut pas être fait en télétravail et 5 jours sur 5 ce n'est pas toujours possible ou nécessaire. Il est donc possible et sans doute normal de leur demander de venir un jour ou deux par semaine par exemple en fonction des besoins et notamment du travail collectif qui s'imposent à tous les agents d'un service et auquel ils doivent naturellement participer.

Un autre syndicat a posé la question de la restauration en particulier d'un CDAS prévu pour la fin juin et qui semble bien tardif pour aborder les questions qui se posent dès le 2 juin et en particulier pour le RIA de la Cité en difficulté.

Réponse de la direction

Peut-être que les annonces du premier ministre peuvent changer la donne sur les conditions d'ouverture et de gestion de la restauration. Sur le RIA le DRFiP convient des difficultés mais c'est la préfecture qui pilote cette question. Il fera un retour quand il aura plus d'informations en interministériel. Ce n'est pas le même cas de figure sur d'autres sites qui sont plus simples à gérer. Quant à tenir un groupe de travail avant la tenue du CDAS il va voir s'il peut caler une date.

4ème partie : les questions de missions et de métiers

Le DRFiP a introduit en rappelant qu'ils étaient toujours en attente de réponses de la DG sur certains sujets. Rappelé aussi la fourniture désormais des chiffres de présentiel par services et de ceux à venir de l'accueil sur rendez-vous.

Sur l'immobilier il considère qu'il faut se poser des questions sur une longue durée au regard des impossibilités de travailler comme avant cette crise et ça fait le lien avec autres sujets dont le NRP avec une dimension déterminante par rapport aux missions. Ils vont avoir un regard « page blanche » après être allés au plus pressé dans l'urgence et en constatant que dans certains endroits ça allait amis que dans d'autres il manquait de place. Il faut regarder comme si on aménageait pour la première fois, sachant que les barrières sanitaires vont sans doute perdurer. Ne laisser personne de côté et que tout le monde ait son poste de travail. Dans le même temps il y a et il y aura une demande d'augmentation du télétravail mais il n'y a pas encore de réponse nationale liée au manque évident d'équipements. Se pose aussi dans ce cadre la question du travail à distance pouvant se faire dans d'autres locaux de la DGFiP que ceux d'affectation.

Sur l'exercice des missions la reprise progressive se poursuit et sur la campagne IR qui est à 15 jours de son terme son souhait reste de ne pas laisser d'usagers sur le bord du chemin et donc de tout faire pour les accueillir sur rendez-vous.

Sur la reprise d'activité sur le recouvrement ils sont toujours en attente note de la centrale mais d'autres missions vont reprendre à peu près normalement par exemple les géomètres peuvent reprendre les travaux d'extérieur.

Sur l'accueil sur rendez-vous le DRFiP indique faire le tour des SIP et son constat est que les équipements sont bien là et corrects ainsi que le bon fonctionnement du dispositif de communication par flyers (les usagers devant les sites déposent un flyer avec leurs coordonnées et les services les rappellent). Il donne satisfaction aux agents et aux usagers. Si nécessaire il peut y avoir un rendez-vous physique mais peu à ce jour parce que les contre-appels permettent de les limiter en fournissant les réponses par téléphone. Pour traiter rapidement l'attente il y a aussi les imprimés et il a demandé une grosse mise à disposition et des initiatives sont prises pour distribution par les vigiles ou après son contact.

Le directeur du pôle fiscal complète en indiquant les multiples contacts avec les responsables de sites qui voient l'effet de la communication, en particulier par les vigiles qui le font tous et au quotidien maintenant. Pour les questions simples le plus souvent les réponses par téléphone suffisent et il y a eu très peu de rendez-vous physiques en 15 jours. Nous avons la typologie habituelle des usagers avec dans l'ensemble des questions simples que l'appel permet de résoudre. Un contrôle qualité a été fait sur un SIP (Rangueil) et a permis de noter une grande satisfaction des usagers. On consolide donc ce dispositif et il précise que ce principe du rendez-vous téléphonique marche très bien aussi dans tous les services.

Un autre syndicat interroge la direction sur la distribution des flyers et des imprimés

Comment se passe la distribution de flyers à la Cité avec la double barrière ?

Quid des conditions d'accueil alors qu'à Balma ce matin des agents sont sortis et ont distribué des imprimés à des usagers et ont parlé avec eux. Comment vous le justifiez, qui a validé ? A aucun moment il n'a été question de ça et il y a des photos prises sur Balma. Nous voulons bien que quelque chose soit mis en place mais sans collègue à l'extérieur sinon vous risquez un nouveau droit d'alerte. Sur les imprimés il y a toujours la possibilité de les faire expédier par courrier.

Réponse de la direction

Sur la Cité il y a deux vigiles maintenant et cela permet une remise dès le tourniquet. Le DRFiP présent à Balma ce matin n'a pas vu de collègue sortir mais même si n'avait pas validé, il le fait ex-post. Partout où il est passé les flyers sont disponibles à l'extérieur sur une table et les usagers remplissent leur flyer. Cela peut aussi être dans le sas quand celui-ci le permet et l'aide qu'ils apportent parfois consiste simplement à aider à la rédaction des réponses demandées (nom, adresse et numéro de téléphone). Les collègues ne sortent pas, sauf s'il manque un imprimé particulier et au cas par cas il considère qu'il faut le faire dans la limite des mesures sanitaires à prendre.

Le DRFiP ajoute qu'à son sens nous avons des missions de service public et il est normal qu'on assure ces quelques missions très particulières qui ne présentent pas de risques en particulier. Ces distributions ne durent jamais plus de 15mns plus et si la distance est respectée il n'y a aucun problème sanitaire. Il faut tenir un équilibre entre un service public dont une population est en attente et la sécurité sanitaire que nous respectons au mieux. L'organisation actuelle semble donner satisfaction aux agents comme aux usagers, mais il y a des exceptions sur quelques imprimés et c'est légitime qu'on trouve une solution pour que l'utilisateur reparte avec son formulaire. Il nous est demandé d'être ouvert en rendez-vous pas plus. Alors on peut mettre des 2042 à plat à distribuer mais il y a trop d'imprimés différents pour tous les mettre. Plus globalement il y a une réflexion pour mettre un système avec hygiaphone qui permette là où ce serait possible de prendre un imprimé et repartir.

Solidaires Finances Publiques, s'est pour sa part concentré sur une question générale portant sur le niveau atteint par la campagne IR. Et questionné sur l'accueil en particulier après la « saint Édouard » de 17h00 à savoir l'allocation du premier ministre qui risquait de modifier la question.

Le DRFiP indique qu'on est à peu près au-dessus des 50 % de télédéclarants. Mais il y a aussi la question des déclarations automatiques qui sont remises alors qu'elles ne devraient pas l'être. Les agents lui disent que 2/3 sont à corriger et

seulement 1/3 où il n'y a rien à faire. L'inconnue dans les 15 prochains jours, même s'il est rassuré par le déminage des flyers. Les SIP ont une activité hors du commun par rapport à avant sur l'ouverture des comptes et sans doute donc faut-il attendre un sursaut de télédéclarations. Se demande par rapport au premier ministre s'il ne faudra pas faire des entrées mesurées physiques avec un volume limité et le respect des barrières sanitaires.

Le Directeur du pôle fiscal confirme qu'il y a plus de 50 % de déclarations internet ou smartphone enregistrées mais qu'il est difficile de comparer à l'an dernier avec la déclaration automatique plus les déclarations des professionnels qui sont reportées jusqu'au 30 juin, même si en général ils passent par internet. Beaucoup moins de déclarations à saisir (20 à 25 000 à ce moment) contre le double à peu près l'an dernier, mais il y a ces deux phénomènes nouveaux.

Sur les déclarations automatiques rappelle qu'il y en a potentiellement 460 000 dans le département ce qui est donc crucial et rend difficile l'anticipation sur le comportement des usagers

Audio-conférence ministérielle du 28 mai avec la Secrétaire générale

Les ASA en deuxième phase de déconfinement

La deuxième phase du « déconfinement » devrait débiter le 2 juin mais l'urgence sanitaire court jusqu'au 10 juillet. A une semaine de cette date, alors que 60 % des agent.es sont toujours à domicile, nombre d'entre elles et d'entre eux sont inquiet.es de la manière dont celui-ci va s'organiser, notamment les parents d'enfants de moins de 16 ans en crèche ou scolarisés pour lesquels la situation risque de devenir ingérable. En effet, à compter du 2 juin, dès lors que les parents feront le choix de ne pas remettre leurs enfants soit en crèche soit en établissement scolaire, le dépôt d'un congé s'imposera. La situation étant très hétérogène dans le cadre de la réouverture des écoles/crèches avec des organisations disparates, des parents vont se retrouver à accepter la garde et/ou scolarisation, cependant que la cantine peut ne pas être proposée ou le périscolaire non assuré. Ces parents n'ayant pas d'alternative de garde feront un choix contraint et vont se trouver pénalisés par le dépôt de congés (réduits dans la période car ces personnels ont été placés pour la plupart en ASA). Congés dont ils ne disposeront plus au moment des vacances scolaires cet été alors que les modes de garde seront réduits (centres de loisirs et colonies fermés dans le contexte sanitaire...). Autant d'éléments connus qui, depuis la mise en place de la 1ère phase de déconfinement (11 mai), motivent la revendication pour Solidaires et d'autres organisations syndicales d'ASA accordées à tout-es les agent.es dont les enfants ne regagnent pas l'école qu'elle qu'en soit la raison. Et pour Solidaires Finances, ce matin encore, face à l'hétérogénéité des décisions, d'une direction à l'autre, d'un département à l'autre, d'un.e responsable hiérarchique à l'autre, la situation plaide pour, au niveau du MEF, l'établissement d'une doctrine administrative claire et générale. Afin d'éviter les situations délétères et les risques de fracturation des collectifs de travail, le ministère doit avoir une approche pragmatique humaine et égalitaire et ce sur l'ensemble du territoire.

Pour la Secrétaire générale qui ne semble visiblement pas prendre conscience du problème, bien qu'elle le considère comme un sujet important, la réponse consiste, après avoir reconnu les difficultés pour obtenir des attestations, à « essayer de s'assurer auprès de l'Éducation nationale » que les agents des MEF qui exercent des missions régaliennes bénéficient de priorités d'accueil... et d'attendre les déclarations du Premier ministre... qui conditionnera également les conditions d'ouvertures des colonies d'EPAF.

Le « vol des Congés » et les ASA « covid »

L'ordonnance inique sur les congés n'a pas fini de générer des remous. Solidaires Finances est intervenu sur la situation des agent.es identifié.es comme cas ou suspecté.es Covid-19. Si certains, certaines ont été placé.es en congés maladie, d'autres ont tout simplement été placé.es en ASA comme les autres agent.es. Si pour tout-es les agent.es c'est une position autoritaire, pour elles/eux c'est encore pire parce qu'ils ont eu à subir le doute ou la certitude de la maladie et de ses conséquences. Et s'ils devaient être considérés comme des ASA "normales" si l'on peut dire, ce serait tout de même un comble que l'administration leur ponctionne des jours de congés.

Les Masques

Les MEF ont commencé à recevoir des masques en tissus, dits « grand public », mais les modalités de distribution restent à définir (émargement). Pour Solidaires Finances, la décrue du nombre d'agent.es à domicile dans certaines directions, notamment la DGFIP, si elle est révélatrice de la situation hétérogène sur le territoire, pose également le problème de la doctrine du port du masque. Certains directeurs continuent de relayer le refrain connu de la pénurie : « ce n'est pas obligatoire de porter un masque ». Ce discours déjà difficilement entendable et responsable dans les services (40 % de présentiel en ce moment) va devenir inacceptable et irresponsable dans le cadre de la reprise. Ce qui n'augure pas du respect de la distanciation sociale ni du respect des gestes barrières et encore moins du maintien d'un niveau de protections sanitaires à la hauteur des risques encourus. Ce qui explique certainement du peu de zèle à mettre à jour les DUERP en y intégrant les plans de prévention des risques liés au covid 19.

L'Indemnité exceptionnelle

Le sujet est en cours de calage avec les différentes directions. Les fédérations ont demandé à connaître le montant de l'enveloppe budgétaire ministérielle, sa répartition par administration/par montant/par genre.

Documents nationaux : Des chiffres qui en disent long

À l'avant veille d'un long week-end que nous vous souhaitons le meilleur possible, nous nous livrons à une rapide analyse, non-exhaustive, de chiffres de la situation des effectifs DGFIP.

Cette analyse s'appuie sur les informations journalières fournies par la centrale. Même si les données chiffrées peuvent être sujettes, sinon à caution, à tout le moins à questions, elles montrent une tendance que les annonces attendues du premier ministre pourraient confirmer, voire amplifier.

Nous prendrons comme période de référence le mois qui vient de s'écouler entre le 27 avril et le 27 mai.

Durant cette période le nombre d'agents.es présent.es dans les services est passé de 20 480 à 44 256. Dans le même temps, le nombre de agent.es couvert.es par une ASA est tombé de 41 646 à 13 261; celui des télétravailleurs de 26 268 à 22 124. L'accélération de ces phénomènes est notoire depuis le 11 mai, ce qui laisse entrevoir un retour plutôt rapide à la "normale" dans les prochaines semaines.

Pourtant, la menace virale est toujours présente et toutes les mesures sanitaires de protection des personnels ne sont pas présentes et efficaces partout. En revanche, le signal du retour dans les services d'un maximum d'agent.e et d'une reprise "à plein régime" est bien donné depuis le niveau national. Or, un nombre conséquent d'agent.es craint de revenir au travail, pour des raisons diverses. D'autres ne seront sans doute pas en capacité de le faire, singulièrement celles et ceux qui n'ont pas et n'auront pas de solutions de garde de leurs enfants. Enfin, de nombreux télétravailleurs "occasionnels" ne souhaiteraient pas abandonner ce mode de travail, alors que dans des directions, des responsables semblent vouloir siffler la fin de la partie le 2 juin. Pour terminer, le retour de tous et toutes, après de longues semaines de confinement et sans contacts ou avec peu de contacts avec le milieu professionnel ne pourrait aller de soi. Il ne semble pas que l'administration envisage de prévoir un accompagnement psychologique pour faciliter cette reprise d'activité in situ.

D'une autre part, certains collègues expriment un fort désir de revenir en présentiel, et ce pour des raisons aussi diverses que variées.

Cette nouvelle étape serait, selon la DG, plutôt maîtrisée, malgré les nombreuses alertes que nous lui faisons remonter, mais qui ne font pas, nous le concédons, une généralité. Chaque situation délicate est en revanche pour nous digne d'intérêt et de solutions.

Il y a fort à parier qu'après le 2 juin, nous entrerons dans une nouvelle phase qui conduira collectivement vers l'après crise, avec pour ce qui est de Solidaires Finances Publiques et de ses partenaires syndicaux et associatifs, l'espoir de ne pas retomber dans le monde d'avant et de faire changer les choses en profondeur, à la DGFIP et dans la société tout entière. Joignez-vous massivement à nous.

Solidaires Finances Publiques contribue et soutient le plan de sortie de crise porté par 20 organisations associatives et syndicales.

Mardi 26 mai, 20 organisations associatives et syndicales publient un plan de sortie de crise. Dans un document détaillé de 24 pages, les organisations signataires défendent 34 mesures pour répondre de concert aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et écologiques auxquels font face nos sociétés.

Au travers de ses engagements de la première heure avec l'Union syndicale Solidaires et ATTAC, Solidaires Finances Publiques a participé activement à ce plan de crise notamment en y apportant ses propositions basées sur son revendicatif pour une fiscalité et un système financier plus juste qui permettra une véritable transformation sociale.

Depuis janvier, les différentes organisations ont multiplié les rencontres et collaborations, convaincues qu'il n'est pas de réponse à l'urgence écologique sans une réelle justice sociale. Ce collectif qui a lancé le 27 mars une pétition appelée [Plus jamais ça](#), n'a eu de cesse de souligner l'impérieuse nécessité d'une rupture avec les politiques menées jusqu'à présent, nécessité dramatiquement rappelée par la crise actuelle.

Poursuivant cette démarche, **il publie ce 26 mai, une série de mesures concrètes** (<https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/media/presse/3370-solidaires-finances-publiques-contribue-et-soutient-le-plan-de-sortie-de-crise-porte-par-20-organisations-associatives-et-syndicales.html>) pour répondre à la crise sanitaire et la crise économique qui suit, tout en posant les jalons d'un nouveau projet de société.

Décliné en 34 mesures, le plan précise « faire la démonstration qu'il y a des alternatives au capitalisme néolibéral, productiviste et autoritaire, et que ces alternatives sont crédibles, désirables et réalisables, à condition que les moyens politiques soient mis au service des objectifs de transformation sociale et de préservation de l'environnement. »

Les deux premières parties de ce plan s'attachent à formuler des propositions pour répondre de façon urgente et efficace à la double crise sanitaire et sociale. Solidaires finances publiques a participé activement à l'élaboration de la troisième partie de ce plan qui indique les mesures pour une refondation de la fiscalité et du système financier au service d'une juste répartition des richesses et d'une véritable transition écologique. La dernière partie du document présente à la fois les moyens à mettre en œuvre pour une reconversion sociale et écologique de la production agricole, industrielle et des services ; tout en dressant un plan ambitieux de relocalisation des activités accompagné de mesures fortes de solidarité internationale.

Pour Solidaires Finances Publiques, il y a urgence de construire un autre monde, plus juste, plus solidaire, plus humain en lien avec le respect de l'environnement. Sans ce changement profond, les crises de nature différente, économique, environnementale, sociale et politique continueront à se succéder avec des conséquences de plus en plus désastreuses.

Un autre monde est possible, et cette période inédite doit marquer le début de sa construction.